



DEMANDE EXTENSION DE TERRASSE TEMPORAIRE

Pôle culturel, associatif, commerce
Réf : GS/FT N°585-2020

Entreprise :
 Gérant – Propriétaire du commerce :
 Adresse du commerce :
 Adresse mail :
 Téléphone :

Manifestation	Date de début	Date de fin	Superficie en m ²

Joindre un plan de l'extension de terrasse souhaitée.

La demande doit parvenir en mairie au moins 15 jours avant la date souhaitée pour l'extension.

En cas d'acceptation un arrêté d'autorisation d'occupation du domaine public vous sera transmis.

Fait à Bollène, le

Signature

.....
Cadre réservé à l'administration

	<i>Date et Signature</i>
<input type="checkbox"/> ACCEPTATION	
<input type="checkbox"/> REFUS	

Ce document est à retourner au Pôle Culturel/Associatif/Commerce
evenements@ville-bollene.fr
Tel : 04 90 40 51 11